



# EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

29 délibérations - L'ensemble des décisions disponible sur le site internet de la ville, rubrique « Démocratie locale » ou à l'accueil.

## Catégorie

### Sports et Loisirs

Lors du conseil municipal, ont été proposées plusieurs délibérations pour des projets de développement des activités sportives et loisirs pour les habitants de la ville. Il a été voté à l'unanimité **la reconduite sans augmentation de la tarification du centre Denis Papin** ainsi que la tarification du festival du modélisme et du chemin de fer.

Grande nouveauté pour l'année 2019 : le conseil municipal a adopté à l'unanimité la mise en place d'un **partenariat avec la piscine de Courrières**. L'objectif : **Permettre aux Oigninois de profiter d'une tarification conventionnée**. Cette réduction tarifaire portera sur les entrées individuelles et les abonnements 10 entrées. Concrètement, pour une entrée au tarif normal de 4€, l'habitant de Oignies paiera son entrée 2.40€, le différentiel étant pris en charge par la commune.



## Catégorie

### Tarifications des services municipaux



Il a été voté à l'unanimité plusieurs délibérations portant sur la tarification des services municipaux proposés aux Oigninois.

**Ont été fixés les prix pour l'année 2019, sans augmentation, pour les concessions aux cimetières, au colombarium, aux caves urnes et exploitations du cimetière.**

**A été fixé le prix des locations des salles municipales applicables au 01 janvier 2020,**

**sans augmentation.** Trois tarifications sont proposées : une pour les Oigninois, une pour les extérieurs et une pour les associations locales. La tarification ainsi mise en place bénéficie aux Oigninois et aux associations locales.

A été fixée **la tarification pour l'année 2019 des activités de motricité** pour les 2/3 ans, **l'initiation à l'escalade** pour les 7 à 15 ans, **l'escalade adulte** et **le sport en famille, sans augmentation.**

Enfin, a été fixée **la tarification des services pôle enfance et jeunesse pour l'année 2019, sans augmentation.** Nouveauté cette année : la possibilité pour les **enfants Oigninois** présentant des problématiques de santé **de pouvoir bénéficier d'un accueil à la demi-journée** sans restauration.

## Caté- gorie

### Commerce local

Lors du conseil municipal, il a été adopté à l'unanimité la mise en place d'une **carte cadeau** à destination de chaque agent de la collectivité. **Cette carte cadeau est à utiliser dans tous les commerces oigninois** partenaires de l'opération avec comme objectif de développer l'attractivité des commerces.



## Caté- gorie

### Bien-être des agents et pénibilité du travail

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que le bien-être des agents de la municipalité dans leur travail quotidien est une priorité.

Il est proposé la mise en place d'une **offre de protection sociale complémentaire prévoyance** dans le but de garantir les ressources des agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité. Cette offre s'appuie sur une convention de participation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais, où la municipalité participerait par agent et par mois à hauteur de 5€ brut révisable, à compter du 01 janvier 2019. Cette délibération est votée à l'unanimité.

Il est également proposé la participation

financière de la municipalité à la **protection complémentaire santé** des agents de la collectivité disposant d'un contrat «Labellisé», figurant sur la liste officielle, sur la base d'un forfait mensuel à hauteur de 25€ brut révisable par agent. La délibération est votée à l'unanimité. Il est proposé la mise en place du **renouvellement du marché de service pour le nettoyage des bâtiments communaux** en y ajoutant **la mise en place du nettoyage de la vitrerie** de ces derniers, afin de soulager la pénibilité du travail des agents de la commune. La délibération est votée à 26 voix pour et 3 abstentions du groupe «Rassemblement National Oignies».



# Modification du Plan Local d'Urbanisme

Catégorie



Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que **la société oigninoise «Grauwin TP» souhaite étendre son activité et son terrain d'exploitation sur le territoire.** Cette société emploie de nombreux oigninois. Pour se faire, il est nécessaire de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville. Il a été voté à l'unanimité la modification du PLU.

# Conventions, subventions et prestataires

Catégorie



Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante la convention tripartite Départementale sur l'utilisation des équipements sportifs de la ville pour la saison 2018-2019. Cette convention concerne les salles Lemaire, Kaczmarek et le complexe Coubertin. Il s'agit de mettre à disposition les salles municipales pour la pratique sportive des élèves du collège Pasteur, appartenant au Département. La délibération est votée à l'unanimité.

Il est également proposé **plusieurs délibérations concernant la désignation d'un représentant de la municipalité** auprès du **Conseil de Vie Sociale de la Maison d'accueil spécialisée (MAS)** nommée «L'aquarelle»; Auprès du **Conseil**

**d'Administration Impulsion** (Entreprise réalisant les espaces verts de certains quartiers de la ville); Auprès de la **Fédération Départementale d'énergie du Pas de Calais ENGIE**; Auprès de la **Commission de suivi du site (CSS) de l'unité de tri valorisation matière énergétique (TVME)** d'Hénin-Beaumont. Ces délibérations ont été votées à 26 voix pour et 3 abstentions du groupe «Rassemblement National Oignies».

A été validée à l'unanimité une convention entre la ville de Oignies et la ville de Libercourt pour **la mise à disposition et la rémunération des professeurs de l'École de Musique.**

Enfin, il a été proposé **le projet de refonte du site internet de la ville.** Madame le Maire indique que les propositions choisies qui répondent au mieux aux exigences du cahier des charges et aux besoins de démocratie participative des administrés sont celles d'un développeur indépendant et de la société CONSULTVOX. La délibération est validée à 26 voix pour et 3 abstentions du groupe «Rassemblement National Oignies».



## Modification du budget communal

Catégorie

Lors du conseil municipal exceptionnel, a été exposée **une décision budgétaire modificative**. Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante les changements budgétaires qui suivent : retirer 115 000€ dans divers chapitres de la section de fonctionnement aux profits d'autres sections. 45 000€ serviront à remédier aux dépenses de chauffage imprévues mais aussi à régler un dépassement de taxe foncière, erreur faite par le centre des impôts, que la municipalité doit payer et qui fera l'objet d'un remboursement en 2019. 70 000€ serviront pour les charges de personnels, et permettront notamment de financer à hauteur de 58 000€ les 12 contrats PEC (Parcours Emploi

Compétence), nouveau dispositif mis en place suite à la suppression des contrats aidés. Les PEC sont des contrats à 20 heures par semaine subventionnés à 55 %, que la municipalité a souhaité compléter à hauteur de 35 heures afin de leur permettre de suivre des plans de formations performants et une présence efficiente sur le terrain communal. **Il s'agit d'une délibération classique pour toutes les municipalités en fin d'année.** La délibération a été adoptée à 22 voix pour, 3 abstentions du groupe «Rassemblement National Oignies» et 4 abstentions du groupe «Force Citoyenne».

## Schéma Départemental de l'accueil des gens du voyage

Catégorie

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante un état des lieux réalisé au plus près des différents territoires du Pas-de-Calais et **une estimation documentée des besoins d'accueil et d'habitat**. Le projet est mené collaborativement avec l'Agglomération Hénin-Carvin et les acteurs du dossier des gens du voyage, sur l'année 2018. Les dispositions de la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoient parmi les formalités l'adoption du schéma départemental actualisé.

Sur le territoire de l'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC), **le schéma départemental impose la**

**mise à disposition de 106 places d'accueil sur l'ensemble du territoire des 14 communes.** 5 communes sont volontaires : Hénin-Beaumont, Rouvroy, Courcelles, Libercourt et Carvin. Les différents terrains devront être rétrocédés à l'Agglomération afin de réaliser les aménagements nécessaires aux besoins d'accueil et d'habitat. La présente délibération, fixant le schéma départemental proposé, est validée à 22 voix pour, 4 abstentions du groupe «Force Citoyenne» et 3 abstentions du groupe «Rassemblement National Oignies».